

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de SAINT-MARTIN-LES-EAUX

Séance du 9 septembre 2026

Nombre de membres :

afférents au C.M : 11

en exercice : 11

qui ont pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 04/09/2026Date d'affichage :

L'an deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame ROUZE Sylvie, Maire.

Présents : BARTHELEMY Jean-Paul, CHARVE Marianne, CHRISOSTOME Marie-Elisabeth, CROUHY Michèle, GRENET Michel, MASCOT Vincent, ROUSSIER Victor, ROUSTAN Nathalie, ROUZE Sylvie, SEDRAOUI Rachid, TREILLET Jonathan

Secrétaire de séance : Monsieur BARTHELEMY Jean-Paul

Objet : Contribution volontaire au Parc Naturel Régional du Luberon – Dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales 2026

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le courrier en date du 31 juillet 2026 de Madame la Présidente du Parc Naturel Régional portant demande de participation volontaire,

Considérant que la commune bénéficie de l'octroi de cette dotation grâce aux efforts portés par le Parc auprès de l'Etat,

Considérant que la commune de Saint-Martin-les-Eaux bénéficie de cette dotation seulement depuis 2024, en raison de la suppression du critère du potentiel fiscal dans le calcul,

Considérant la demande de contribution de 20% de la somme perçue par la commune, soit un montant de 1200€20cts pour l'exercice 2026,

Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ✓ **APPROUVE** le versement au Parc Naturel Régional du Luberon d'une contribution volontaire à hauteur de 20% de la somme perçue au titre de la dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales, soit pour l'exercice 2026, un montant de 1200€20cts.
- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette contribution volontaire.

Résultat du vote :

POUR : 9 (BARTHELEMY Jean-Paul, CHRISOSTOME Marie-Elisabeth, CROUHY Michèle, GRENET Michel, MASCOT Vincent, ROUSSIER Victor, ROUSTAN Nathalie, ROUZE Sylvie, SEDRAOUI Rachid)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 (TREILLET Jonathan, CHARVE Marianne)

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE
CONFORME**

**Le Maire
Sylvie ROUZÉ**

